Ses apports : autonomie, confort, sécurité et accessibilité

Qu'est-ce-que le chien guide d'aveugle ?

Un chien guide d’aveugle est un chien destiné à **guider** une personne souffrant de **cécité** ou de **malvoyance** profonde. Remis **gratuitement** à son **bénéficiaire**, il lui apporte plus d’**autonomie**, de **confort** et de **sécurité** dans ses déplacements de la vie quotidienne. Son **éducation** rigoureuse lui permet d’accompagner son maître dans tous ses déplacements et d’assurer son trajet en l’aidant à s’orienter et à éviter tout danger. Il est également un **compagnon** au quotidien et un véritable vecteur de **lien social.**

Véritable aide au déplacement, le chien guide réduit la fatigue liée à la concentration et à l’anxiété

Il apporte une approche plus **globale** et plus **sereine** de l'environnement. Eviter les obstacles, trouver les passages piétons, montrer les escaliers, mémoriser des parcours, trouver un arrêt de bus, une boîte aux lettres… le chien guide sait répondre à **50 ordres.**

Mais le chien guide a aussi un autre avantage celui de permettre une vie sociale plus **harmonieuse**. Une vie sociale d'ailleurs facilitée, il convient de le rappeler, par l'article 88 de la loi du 30 juillet 1987, modifié en 2015, qui autorise les chiens guides accompagnés de leurs maîtres à **accéder sans aucun frais supplémentaire à tous les lieux ouverts aux publics** (transports, commerces, restaurants, hôtels…).

Le chien guide est remis GRATUITEMENT aux personnes non ou malvoyantes.

Un chien guide connaît 50 ordres

- répondre aux **ordres d'obéissance** de base et de direction,
- conduire son maître dans la rue, lui faire éviter les arbres, les poteaux, les trous... ;
- se positionner devant les **passages piétons**,
- signaler les **bordures de trottoirs**,
- indiquer un **escalier** et sécuriser la montée ou la descente,
- mémoriser plusieurs parcours ;
- prendre des initiatives et désobéir aux ordres du maître en cas de danger.

Quand son maître de chien guide d'aveugle le **lui demande**, **il peut** :

- trouver une porte, un arrêt de bus, une bouche de métro, un banc, une boîte aux lettres, une cabine téléphonique, une poubelle...
- prendre les chemins qu'il connaît bien et retourner à la maison.

S'il voit un danger, il avertit son maître en se mettant en travers de ses jambes. Le travail du chien est toujours suivi de jeux et de détente.

URL source:https://www.chiensguides.fr/personne-deficiente-visuelle/lapport-du-chien-guide